

Euthanasie résolue

Elle s'appelait Marie-Madeleine B. Elle était professeur de Français, comme son mari. Ancienne proviseur de lycée, membre du Front national, elle fut un temps nommée responsable de la Fédération départementale de la Corrèze. Un temps, car la tenue d'un groupement politique (on ne manie pas des militants comme des élèves !) exige d'avoir un certain ascendant que n'ont pas toujours les dames, dans ce genre de situation. Elle était cependant très active et ne ménageait pas sa disponibilité ; elle assumait son mandat provisoire avec beaucoup de courage et de dévouement. Puis vint le moment de son remplacement ; elle reprit le secrétariat et la rédaction d'un modeste bulletin local. Ce fut mon ami Francis D., professeur et historien, qui prit la tête de la Fédération ; un homme qui avait non seulement la carrure de l'emploi, mais ne manquait ni de charisme ni d'un certain entregent, celui du fonceur à la tête dure qui sait où il va : même une division de gauchistes enragés (pléonasme) ne l'auraient pas fait plier.

Mais avant d'aller plus loin dans l'anecdote, il faut d'abord que je rappelle ici quelques éléments justifiant le titre de cette chronique.

Nous sommes toujours dans l'insoluble débat de l'euthanasie. On distingue l'euthanasie active de l'euthanasie passive. Dans le premier cas, l'acte de mort est intentionnel ; dans l'autre on laisse la nature faire son œuvre jusqu'à la mort naturelle, ou jusqu'au moment d'une décision éventuelle concertée et ultime de débrancher ou d'arrêter les soins ; dans ce deuxième cas, on appelle cela les soins palliatifs.

De même il faut distinguer la sédation profonde médicamenteuse qui aboutit à la mort, de la sédation passive médicamenteuse employée en soins palliatifs.

Les partisans de l'euthanasie et du « suicide assisté » sont-ils les mêmes que les partisans de l'avortement ? Les gens n'aiment décidément pas la vie ! De deux choses l'une : ou elle leur fait peur, ou ils sont tellement imbus d'eux-mêmes, de leur personne, qu'ils s'arrogent le droit de décider qui doit ou ne doit pas mourir, et à quel moment. Sont-ils aussi de ceux qui sont contre la peine de mort ? Peine de mort actée et certifiée pour les victimes, certainement, mais pas pour les meurtriers, pour lesquels on trouvera, le plus souvent, forces circonstances atténuantes et justifications sociales ou médicales (la fameuse culture de l'excuse), quitte à les forger aux fins de perturber le procès au bénéfice du prévenu ; état d'esprit général propre à la défense, faisant que les criminels seront promus au rang de victimes de la société et de la faute à pas de chance d'être mal nés, mais jamais victimes d'eux-mêmes : coupables mais pas responsables.

Les partisans de l'euthanasie ont une formule choc pour soutenir et faire admettre moralement leur position ; ils appellent cela « mourir dans la dignité » ! Il existe même une association à ce nom. Mais alors, *a contrario*, qu'est-ce donc que mourir dans l'indignité ? Qui donc est indigne de sa propre mort, à part le suicide assisté ?... Respecter la vie serait faire preuve d'indignité, et donc ne pas respecter les personnes en fin de vie ? Qu'est-ce qui est le plus indigne ? Achever une personne souffrante en lui infligeant une mort décrétée peut-être à son insu, ou la soulager par tous les moyens palliatifs dont la médecine dispose pour l'accompagner jusqu'à son dernier souffle ?

Certes, on peut parfois accuser les soins palliatifs de virer à l'acharnement thérapeutique ; mais en quoi cette volonté de pousser à la mort une personne en fin de vie pour lui épargner des souffrances, ne serait-elle pas perçue comme un acharnement homicide ? Autant pour soulager le malade que son entourage ? Qui décide de qui doit ou ne doit pas mourir dans les conditions

les plus naturelles ? Qui s'arroge le droit de décider de la mort ou de la vie, et au nom de quelle morale supérieure ? La personne en souffrance elle-même ? Dans ce cas, si les familles ou le personnel médical au chevet de cette personne en fin de vie accèdent à sa demande, peut-on parler de suicide par ordonnance ? Et dans le cas où la volonté du malade est exécutée, peut-on parler d'assassinat ? Par ailleurs, on sait que la reconnaissance officielle de l'euthanasie pourrait entraîner des dérives inquiétantes cachant des enjeux relatifs aux dispositions posthumes de la personne malade, et être la cause de morts suspectes quand il y a des questions d'héritage familial difficiles.

Revenons à notre anecdote. Un appel téléphonique de l'ami Francis m'informe que Marie-Madeleine est décédée, aucun signe avant-coureur n'ayant annoncé une fin aussi soudaine. Elle avait 88 ans. L'ayant croisée de temps en temps, je la connaissais depuis vingt ans ; une femme de fréquentation agréable, ferme dans ses convictions politiques, autant que dans ses convictions de bonne chrétienne. Je fus surpris de son grand âge ; l'ayant rencontrée un an avant son décès, elle ne paraissait pas son âge réel. Elle serait morte dans son sommeil ou durant son transport à l'hôpital, je ne me souviens plus exactement. Francis, toujours au téléphone, évoqua quelques circonstances autour de sa mort. Je lui dis : « Au moins elle est partie dans son sommeil ; elle n'aura pas souffert. C'est un peu le rêve de chacun de mourir sans les affres de la douleur. » — « Détrompe-toi, me dit-il. J'en ai discuté avec elle. Elle m'a dit : Jésus est mort sur la Croix, dans d'horribles souffrances. Je ne peux faire moins que Lui. Si cela doit être, je prendrai ma souffrance comme elle vient. »

J'ignore si c'est la Providence qui a voulu saluer cette heureuse disposition d'esprit chez cette aimable personne, mais elle aura échappé aux tourments ultimes des heures dernières. En tous cas, elle nous laisse une belle leçon d'humilité et de courage devant la mort. Une telle attitude exemplaire devrait clore définitivement le débat sur l'euthanasie, la fausse « mort heureuse ». Il n'y a de mort ni heureuse ni salutaire pour personne ; elle est toujours une faillite de la vie. Il est vrai que je ne m'étais jamais vraiment posé la question de l'euthanasie. Madame Marie-Madeleine B. l'a résolue. Pour moi, et sans vouloir faire du dolorisme mal placé, la question à mon endroit est réglée.
